

Communiqué des commissaires Communique of the Commissaires panel

57ème Tour du Loir-et-Cher

Du 13/04/16 au 17/04/16

Communique N°2 (étape/Stage : Orchaie > Chailles)

Art. 12.1.040 - 28

Non-respect des instructions des commissaires

Directeur Sportif de Kinan Cycling Team - ISHIDA Tetsuya - JPN19811127

Amende de 50CHF

Art. 12.1.040 - 5

Numéro d'identification invisible ou pas reconnaissable - Epreuve par étape - 1ère infraction.

Dossard 212 - WASTYN Emiel - An Post - Chain Reaction - BEL19920101

Amende de 30CHF

Art 2.6.027

Les coureurs qui ont chutés ou qui ont été gênés par la chute dans les 3 derniers kilomètres sont crédités du temps du peloton à savoir 4h57'55"

The riders have been accredited with time of 4h57'55" following incident in the three last kilometers (crash)

Avertissement - Warning

Pour la sécurité du public et des coureurs, il est interdit aux coureurs de rouler sur les pistes cyclables et trottoirs. En cas de non respect de cette règle, des pénalités seront appliquées (amende de 100CHF et ou mise hors course)

To ensure the safety of the public and themselves riders must not ride on pedestrian and bicycle paths. Failure to respect these instructions can lead to appropriate penalties (fine of 100CH and or disqualified).

Le jury des commissaires

Epreuve organisée par : TLCSO

Imprimé à / print at : 18:13:37